

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON**

SEANCE DU JEUDI 06 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit le six septembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2018-125

OBJET : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT)

MEMBRES EN EXERCICE : 50 - QUORUM : 26 - PRESENTS : 34 - PROCURATIONS : 1 - VOTANTS : 35

Présents :

APT : Mme Marcia ESPINOSA, M. Patrick ESPITALIER, Mme Isabelle TAILLIER, M. Frédéric SACCO, M. Jean-Louis DE LONGEAUX, Mme Gaëlle LETTERON, Mme Marie-Christine KADLER, M. Jean-Claude ALLAMANDI

AURIBEAU : M. Frédéric NERVI

BONNIEUX : Mme Martine RAVOIRE

BUOUX : M. Philippe ROUX

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CASTELLET : M. Edmond GINTOLI

CERESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : M. Maxime BEY, Mme Corinne PAÏOCCHI

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

MURS : M. Xavier ARENA représenté par M. Christian MALBEC

MÉNERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY, M. André BONHOMME

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SIVERGUES : Mme Gisèle MARTIN

ST MARTIN DE CASTILLON : M. Pierre CARBONNEL

ST PANTALÉON : M. Luc MILLE

ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, M. Philippe LEBAS, Mme Patricia BAILLARD

VIENS : Mme Mireille DUMESTE

VILLARS : M. Guy SALLIER

Absents excusés :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Isabelle VICO, M. André LECOURT, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Cédric MAROS, Mme Sandrine BEAUTRAIS, M. Christophe CARMINATI, Mme Laurence GREGOIRE

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT

GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Bruno VIGNE-ULMIER

LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

LIoux : M. Francis FARGE

ST SATURNIN LES APT : Mme Gisèle MAGNE

Procurations de :

APT : M. Henri GIORGETTI donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER

- Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,
- Vu**, la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au renouvellement urbains,
- Vu**, la loi n°2003-590 du 3 juillet 2003 relative à l'Urbanisme et à l'Habitat,
- Vu**, la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement,
- Vu**, la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement,
- Vu**, la loi n°2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'Agriculture et de la Pêche,
- Vu**, la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové,
- Vu**, la loi n°2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, aux commerces et aux petites entreprises,
- Vu**, la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt,
- Vu**, la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne,
- Vu**, l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015,
- Vu**, le Code de l'urbanisme art L.143-1et suivants et R.143-1 et suivants, relatifs à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),
- Vu**, l'arrêté inter préfectoral n°20113309-001 du 31 décembre 2013, constatant la dissolution du syndicat mixte pour la création et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale Pays d'APT et notamment l'article premier qui précise qu'à compter du 1er janvier 2014, la compétence exercée par le syndicat mixte pour la création et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale est exercée par la communauté de Communes Pays d'Apt Pont Julien,
- Vu**, l'arrêté inter préfectoral n°2014168-0005 du 17 juin 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Pont Julien et entérinant la nouvelle dénomination « Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon » ,
- Vu**, les statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) et notamment sa compétence en matière d'aménagement de l'espace,
- Vu**, la délibération n°CC-2015-128 du 9 juillet 2015, prescrivant l'élaboration du SCoT de la CCPAL, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,
- Vu**, la délibération n°CC-2017-126 du 21 septembre 2017, du Conseil communautaire relative au débat sur les orientations de Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCoT,
- Vu**, l'avis de la commission SCoT du 31 mai 2018,
- Vu**, la délibération n°CC-20018-91 du 28 juin 2018, du Conseil communautaire arrêtant le Schéma de Cohérence Territoriale et tirant le Bilan de la Concertation,
- Considérant**, que les débats ont permis d'expliquer et de construire le SCoT,
- Considérant**, que les objectifs poursuivis ont été déclinés dans le PADD et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
- Considérant**, que le bilan de la concertation est conforme aux modalités définies dans la délibération du 9 juillet 2015, (Cf. annexe)
- Moyens d'informations :
- Affichage de la délibération à la Communauté de Communes pays d'Apt-Luberon,
 - Publications d'informations dans le journal intercommunal « Trait d'Union » et sur le site internet de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,
 - La réalisation d'une exposition publique avant que le projet de SCoT ne soit arrêté.

➤ Moyens offerts au public pour exprimer et échanger :

- L'ouverture d'un dossier comprenant :
 - Les éléments d'études complétés au fur et mesure de l'avancement de la procédure,
 - Un registre à feuillet non mobile destiné à recueillir l'ensemble des observations du public et consultable au Service Aménagement et Développement du Territoire de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,
- La création d'une messagerie dédiée - scot@paysapt-luberon.fr - et valide durant toute la procédure d'élaboration du SCoT de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,
- L'organisation de réunions publiques lors des étapes clés de la procédure.

Considérant, que ces différentes modalités de concertation ont permis de cibler une large part de la population, les habitants, comme les associations ainsi que les acteurs du territoire ou encore les partenaires institutionnels et ce tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT,

Considérant, la composition du dossier du projet de Schéma de Cohérence Territoriale Pays d'Apt Luberon, comme suit :

Le rapport de présentation regroupant :

- Le diagnostic du territoire
- L'état initial de l'environnement
- L'évaluation environnementale du projet

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) : une stratégie d'aménagement partagée qui fixe le cap pour les 15 prochaines années :

Élaboré sur le périmètre de l'intercommunalité, ce document de planification stratégique présente également une portée plus opérationnelle et offre l'opportunité de mettre en cohérence les champs de compétences de la CCPAL, grâce à son caractère transversal. Il vise également une meilleure priorisation des projets permettant d'optimiser les investissements publics.

Le PADD exprime le projet politique. Il définit les objectifs en termes d'urbanisme et d'aménagement du territoire qu'entendent mettre en œuvre les élus de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon.

Il a été élaboré autour de 4 défis, à savoir :

- Défi 1 : Rassembler les 25 communes autour d'un projet révélateur des richesses du Pays d'Apt Luberon pour s'afficher à l'échelle régionale
- Défi 2 : Promouvoir un développement, vecteur de solidarité territoriale, au service de ses habitants et de ses entreprises.
- Défi 3 : Garantir un mode de développement plus durable pour faire perdurer l'attractivité du Pays d'Apt Luberon
- Défi 4 : Faire du Pays d'Apt Luberon un territoire de référence en matière de transition environnementale et énergétique

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), document prescriptif qui propose une déclinaison plus précise du PADD et intègre un plan désigné sous le nom de cartographie du DOO. Ce plan établi à une échelle 1/35 000^{ème} a pour objet de localiser certaines orientations du DOO. Il a une portée prescriptive.

Considérant, que les objectifs poursuivis ont été déclinés dans le PADD et le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO),

Considérant, les élus de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, conscients des richesses de leur bassin de vie mais également des risques et pressions qui s'y exercent, ont voulu se donner les moyens d'encadrer et d'anticiper le devenir de leur territoire. Les élus ont souhaité, que le SCOT, contribue à la construction d'un bassin de vie actif, solidaire et accueillant, en synergie avec ses sensibilités paysagères et environnementales.

Pour cela, le SCOT fixe les modalités d'aménagement du Pays d'Apt Luberon, à horizon 15 ans. A travers ce projet, les élus souhaitent se fédérer autour d'une stratégie commune qui révèle les potentialités de leur

territoire, permette de relever collectivement les défis auxquels ils sont confrontés et rende plus visible leur bassin de vie à l'échelle régionale.

Considérant, que les exemplaires du dossier « papier » du SCoT arrêté le 28 juin 2018, transmis en Préfecture le 10 juillet 2018, comportaient une erreur d'impression dans la cartographie du DOO qui ne permettait pas de distinguer graphiquement les zones d'activités et les zones commerciales existantes par les couleurs violette et orange manquantes,

Considérant, la nécessité de s'assurer de la cohérence entre les documents « numériques » exempts d'erreur et les exemplaires « papier » fournis au Service de la Préfecture qui exerce le Contrôle de la légalité,

Considérant, la nécessité de transmettre la bonne version « papier » de la cartographie du DOO faisant apparaître les spécificités des zones d'activités et les zones commerciales existantes sur la cartographie, indispensable à la régularité de la suite de la procédure,

Considérant que le projet de SCoT, n'a fait l'objet d'aucune modification de forme et de fond,

Le Président propose à l'assemblée de délibérer.

L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

Annule et remplace, la délibération n°CC-2018-91 du 28 juin 2018, du Conseil communautaire arrêtant le Schéma de Cohérence Territoriale et tirant le Bilan de la Concertation,

Approuve, le bilan de la concertation, menée tout au long de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Pays d'Apt Luberon, tel qu'annexé à la présente et précise que les modalités de concertation définies en 2015 ont bien été mises en œuvre,

Décide, d'arrêter le Schéma de Cohérence Territoriale Pays d'Apt Luberon,

Soumet, pour avis aux Personnes Publiques Associées, conformément aux dispositions des articles L.143-20, L.132-7, L.132-8, L.132-11, L.104-6, R.104-23 et R.104-25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération ainsi que le projet de SCoT,

Dit, que les Personnes Publiques Associées, disposeront d'un délai de trois mois après réception du dossier pour communiquer leur avis sur le projet arrêté,

Dit, que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

Dit, que le projet de Schéma de cohérence territoriale est tenu à disposition du public au siège de la Communauté de Communes,

Mandate, le Président pour soumettre ce document à enquête publique conformément au Code de l'environnement,

Autorise, le Président à accomplir toutes les formalités liées à l'exécution de la présente délibération.

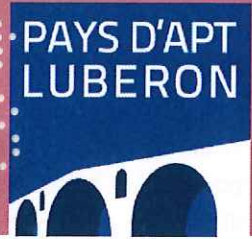
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Gilles RIPERT



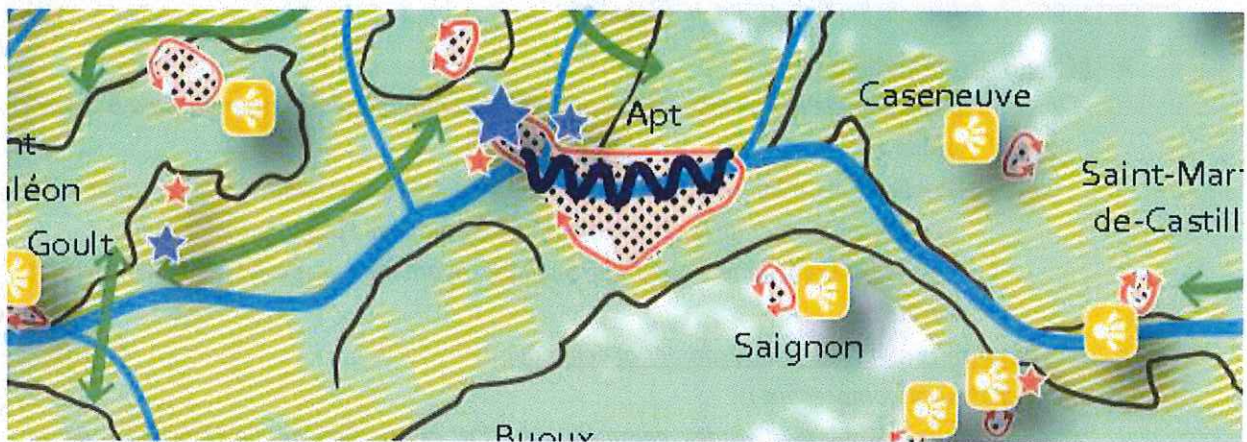
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.



SCOT DU PAYS D'APT LUBERON



BILAN DE LA CONCERTATION



BILAN DE LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU SCOT PAYS D'APT LUBERON

Introduction :

Pour élaborer le SCOT du Pays d'Apt Luberon, les élus de la Communauté de Communes ont poursuivi la méthode de la co-construction en associant les élus, les partenaires institutionnels, les différents acteurs du territoire, ainsi que la population civile, lors de groupes de travail, de Commissions SCOT, de Bureaux, de Conseils communautaires et de Réunions publiques...

Ces acteurs ont pu contribuer à l'élaboration du projet de SCOT tout au long de la procédure grâce à la mise en place d'ateliers participatifs, à la transmission de documents de travail pour les réunions, à la mise à disposition des éléments via le site Internet de la Communauté de Communes et à l'exposition sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Ainsi, lors des réunions de validation du projet (Commission, Bureau, Conseil communautaire), les élus ont pu arbitrer en intégrant les différents enjeux et problématiques du territoire. Cela a permis aux élus une meilleure implication dans le projet et une meilleure compréhension de l'impact des choix faits dans le SCOT.

L'élaboration du projet de SCOT a été menée avec ce souci d'associer l'ensemble des acteurs qui interviennent dans l'aménagement et le développement d'un territoire.

Lors de la séance du 9 juillet 2015, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon avait délibéré pour prescrire l'élaboration du SCOT et définir les modalités de la concertation. Cf. *extrait de la délibération n°2015-128* :

➤ Moyens d'informations :

- *Affichage de la présente délibération à la Communauté de Communes pays d'Apt-Luberon,*
- *Publications d'informations dans le journal intercommunal « Trait d'Union » et sur le site internet de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,*
- *La réalisation d'une exposition publique avant que le projet de SCOT ne soit arrêté.*

➤ Moyens offerts au public pour exprimer et échanger :

L'ouverture d'un dossier comprenant :

- *Les éléments d'études complétés au fur et mesure de l'avancement de la procédure,*
- *Un registre à feuillet non mobile destiné à recueillir l'ensemble des observations du public et consultable au Service Aménagement et Développement du Territoire de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,*
- *La création d'une messagerie dédiée - scot@paysapt-luberon.fr - et valide durant toute la procédure d'élaboration du SCOT de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,*

L'organisation de réunions publiques lors des étapes clefs de la procédure.

Les 3 points traités dans ce bilan de la concertation sont :

Premier point : la mise en œuvre des modalités de la concertation définies dans la délibération n°2015-128 du 9 juillet 2015.

Deuxième point : la large concertation et participation des élus du territoire

Troisième point : l'association des personnes publiques associées, des acteurs socio-économiques et des associations tout au long de la procédure

Premier point : la mise en œuvre des modalités de la concertation définies dans la délibération n°2015-128 du 9 juillet 2015.

1. Publications d'informations dans le journal intercommunal « Trait d'Union » et sur le site internet de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon,

En ligne sur le Site Internet [Trait d'Union à télécharger](#), ou adressé aux habitants de la Communauté de communes, le Trait d'Union du Pays d'Apt Luberon est tiré à 4000 exemplaires.

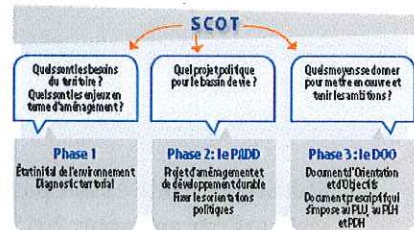
Il représente le lien entre l'Intercommunalité et les habitants.

Depuis 2015, l'état d'avancement de la procédure d'élaboration du SCOT a été présenté au fil des parutions des numéros du Trait d'Union.

L'actu en bref... à votre service Aménagement du territoire

Quel projet de territoire à l'horizon 2030 ? Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Apt Luberon entre en Phase 2 : Fixer les orientations politiques

Le SCOT : Document de planification élaboré par la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon où se définit le projet de territoire. Il s'agit de mettre en cohérence les diverses politiques publiques en matière d'urbanisme, de mobilité, d'habitat, d'économie, d'emploi et d'environnement sur nos 25 communes. SCOT Intégrateur, il permettra aux PLU des communes de se référer juridiquement à lui pour assurer leur légalité au regard de ses objectifs. Enfin, il fixe des orientations applicables aux principales opérations foncières et d'aménagement ainsi qu'aux projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale.



Le PADD... 1 projet politique et 4 défis pour mettre en œuvre un SCOT performant au service des habitants et des particularités du territoire

- DEFI 1 : 25 COMMUNES, 1 TERRITOIRE**
Rassembler les communes autour d'un projet révélateur des richesses du territoire pour s'afficher à l'échelle régionale.
- DEFI 2 : SOLIDARITÉ**
Promouvoir un développement vecteur de solidarités territoriales au service des habitants et des entreprises.
- DEFI 3 : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ATTRACTIVITÉ**
Garantir un mode de développement plus durable pour faire perdurer l'attractivité du territoire.
- DEFI 4 : AMBITION ET EXEMPLARITÉ**
Faire du Pays d'Apt Luberon, un territoire référent en matière de transition environnementale et énergétique.

Une croissance démographique prometteuse

« La prise en compte du taux moyen de croissance annuelle de 0,8% est un élément important qui reflète une démarche ambitieuse et nécessite de mener en parallèle une politique cohérente, notamment pour l'attractivité du territoire. Ce taux est une moyenne pour le territoire sur une période de 15 ans et pourra être révisé au cours de la période si nécessaire. Le projet de PADD ayant été structuré sur la base de 0,8% validé à plusieurs reprises par la commission SCOT et les élus communaux, il sera important de le maintenir afin de se donner les moyens d'accueillir les futurs habitants et entreprises du territoire. »

Didier Perello, Vice-Président CCPAL, président commission SCOT.

La Concertation : une action en continu

La concertation fait partie intégrante de la procédure d'élaboration du SCOT. De nombreuses rencontres ont eues lieu avec les élus des communes, les différents acteurs du territoire et les partenaires institutionnels, dans le cadre d'ateliers thématiques sur l'habitat, l'économie, le tourisme, la trame verte et bleue, l'agriculture... etc. Les discussions sont riches et les échanges fructueux. La réunion publique et l'exposition des panneaux sur le PADD se veulent être un moment d'échanges afin que chacun puisse connaître l'état d'avancement de la procédure, prendre connaissance du projet tel qu'il se dessine. La prochaine étape sera la présentation du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), document prescriptif qui fixera les règles pour la mise en œuvre du SCOT pour les 15 ans à venir.

5 panneaux d'exposition sont à disposition du grand public au siège de la CCPAL, dans les communes et sur www.paysapt-luberon.fr/scot@paysapt-luberon.fr
Vos avis sont les bienvenus!

2. Le Site Internet Pays d'Apt Luberon

Une page Internet du site Internet Pays d'Apt Luberon a été dédiée à l'élaboration du SCOT. S'y retrouvent les éléments de diagnostic, les étapes de la procédure d'élaboration du SCOT, le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO). Alimenté au fur et à mesure avec les diverses productions et informations concernant le SCOT, il reste accessible via la page d'accueil du Site avec l'onglet SCOT <http://www.paysapt-luberon.fr/>

The screenshot shows the website interface for Pays d'Apt Luberon. At the top, there is a navigation menu with buttons for 'MON INTERCO', 'DÉCOUVERTE', 'VIE PRATIQUE', 'ECONOMIE', 'SCoT', and 'E-SERVICES'. Below the menu, a blue banner contains the text 'SCOT' and 'Vous êtes ici : Accueil / DÉCOUVERTE / Fonctionnement / SCOT'. The main content area features a central article titled 'Qu'est-ce qu'un SCOT' with a sub-header 'Elaboration du SCOT' and a date '21 OCTOBRE 2015'. The article lists three bullet points: 'Qu'est-ce qu'un SCOT', 'Les éléments qui composent le SCOT', and 'La procédure d'élaboration d'un SCOT'. To the right, there are three sidebar links: 'CHIFFRES CLÉS SCOT', 'LES DYNAMIQUES DU TERRITOIRE', and 'DÉBAT D'ORIENTATION SUR LE PADD'. Below the main text, there is a diagram titled 'Une démarche' and 'Un Projet comprenant :'. The diagram shows a central box 'Une démarche' (Issue d'une volonté politique de préparer collectivement l'avenir du territoire) connected to three boxes: 'Un diagnostic partagé', 'Une stratégie commune de développement local et d'implication', and 'Des règles du jeu à respecter'. Below the diagram, it says 'Une gouvernance locale' and 'la mette en place pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du SCOT'. At the bottom, there is a source citation: 'Source : Le SCOT, un projet stratégique partagé pour l'aménagement durable d'un territoire'.

Statistique relatives aux pages dédiées au SCOT sur le Site internet Pays d'Apt Luberon, environ 1300 visiteurs par an depuis 2015.

3. La réalisation d'une exposition publique avant l'arrêt du SCOT

Une exposition a été organisée sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Elle a été le support de l'animation de la réunion publique du 7 novembre sur le PADD.

Une **exposition permanente** était visible dans la salle de réunion de la Communauté de Communes Chemin de la Boucheyronne à partir du 7 novembre 2017 jusqu'à l'arrêt.

Une **exposition mobile** a fait le tour du territoire de la CCPAL, avec 5 lieux d'exposition et de consultation (Goult, Saint Martin de Castillon, Rustrel, Bonnieux et Joucas) tout au long de l'hiver 2017-2018.

Les 5 panneaux, reprenant les principaux enjeux du territoire du SCOT et les 4 défis du PADD ont été présentés.

- Le Schéma de cohérence territoriale et le projet politique
- Défi 1 : Rassembler les 25 communes autour d'un projet révélateur des richesses du Pays d'Apt Luberon pour s'afficher à l'échelle régionale
- Défi 2 : Promouvoir un développement, vecteur de solidarité territoriale, au service de ses habitants et de ses entreprises.
- Défi 3 : Garantir un mode de développement plus durable pour faire perdurer l'attractivité du Pays d'Apt Luberon
- Défi 4 : Faire du Pays d'Apt Luberon un territoire de référence en matière de transition environnementale et énergétique

Les panneaux sont également accessibles via notre site Internet

SCoT du Pays d'Apt Luberon
Où consulter notre exposition du PADD ?
 Sur www.paysapt-luberon.fr
 Du 7 novembre 2017 au 31 janvier 2018



APT - au siège de la CCPAL du 7 nov. 2017 au 31 janv. 2018
 GOULT - à la mairie du 7 nov. 2017 au 20 nov. 2017
 SAINT MARTIN DE CASTILLON - à la mairie du 21 nov. au 4 déc. 2017
 RUSTREL à la mairie du 5 déc. au 18 déc. 2017
 APT - au siège de la CCPAL du 19 déc. 2017 au 8 janv. 2018
 BONNIEUX à la MLEC du 9 janv. au 22 janv. 2018
 JOUCAS - au centre culturel de du 23 janv. 2018 au 31 janv. 2018

Infos et renseignements - www.paysapt-luberon.fr / scot@paysapt-luberon.fr



Exposition PADD à Apt Salle des fêtes



Exposition salle de réunion de la CCPAL

La deuxième réunion publique avait lieu le 6 novembre 2017 dans la salle des fêtes d'Apt, sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), le projet des élus pour la CCPAL. Elle s'appuyait sur les panneaux d'exposition relatifs aux 4 défis du SCOT.

Cette réunion du publique a été également annoncée par voie de presse dans la Provence et Vaucluse matin, via l'affichage dans toutes les mairies de la Communauté de Communes, via Notre site Internet.

SCOT
Pays d'Apt Luberon

Schéma de Cohérence Territoriale

2017

Lundi 6 Novembre
Salle des Fêtes à Apt
18h30

RÉUNION PUBLIQUE
Quel projet de territoire en Pays d'Apt Luberon ?

Présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables
Horizon 2035

Le Schéma de Cohérence Territoriale et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables sont des documents en cours d'élaboration qui serviront de cadre de référence visant à mettre en cohérence les diverses politiques publiques en matière d'urbanisme, de mobilité, d'habitat, d'économie et d'environnement de notre territoire.

Une exposition et des panneaux d'informations sont mis à disposition des habitants.

Plus d'informations sur www.paysapt-luberon.fr
Contact : 04 90 04 49 70 - scot@paysapt-luberon.fr

PAYS D'APT LUBERON

LOCALE EXPRESS

APT

Réunion publique sur le schéma de cohérence territoriale (SCOT)



→ La communauté de communes du pays d'Apt Luberon (CCPAL) organise demain, à 18 h 30, une réunion publique sur le SCOT (schéma de cohérence territoriale), à la salle des fêtes. L'ensemble de la population du pays d'Apt est concerné puisque le SCOT touche les 25 communes liées à la CCPAL. Le SCOT est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle d'un groupement de communes, un projet de territoire. Il vise à mettre en harmonie l'ensemble des politiques en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement territorial, commercial, d'environnement et de paysage.



Réunion publique – Salle des fêtes d'Apt le 6 novembre 2017 - ©ccpal

SCoT : accueillir 4000 nouveaux habitants à l'horizon 2030

Dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon a présenté le Projet d'Aménagement et de Développement Durable à l'occasion d'une réunion publique. C'est Didier Perello, vice-président, chargé des ressources et de l'aménagement du territoire qui a piloté cette réunion.

Celui-ci devait préciser que : "le SCoT est l'occasion de rassembler toutes les communes autour d'Apt ville centre et de fédérer un projet révélateur des richesses du Pays d'Apt pour s'afficher à l'échelle régionale."

Rompre avec l'image de carte postale

Un des objectifs de ce projet est de miser sur l'excellence patrimoniale et économique du territoire tout en préservant les spécificités locales. Cela passe par la garantie d'un développement solidaire valorisant l'attractivité de chaque commune. Cela ne veut pas dire qu'il faille pour autant mettre le Pays d'Apt sous cloche, mais il faut rompre avec l'image d'un territoire de carte postale dédié exclusivement à l'accueil des touristes.

Se donner les moyens de créer ou de faire venir 1400 emplois est un des challenges des élus de la Communauté de Communes.

Ces emplois impacteront di-



Didier Perello a présenté les grands axes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

/PHOTO M.L.

rectement la hausse de la population qui devrait augmenter d'à peu près 4000 habitants. Ces deux paramètres sont une condition pour la construction d'un bassin de vie.

Promouvoir un urbanisme plus vertueux

Les élus ont du pain sur la planche pour les 15 prochaines années à venir, car il va falloir mettre en adéquation : nouveaux venus et production de logements, tout en préservant le capital agricole et sylvicole.

Afin de préserver les paysages, le SCoT prévoit des formes urbaines plus com-

pactes en "consommant" moins d'espaces naturels et agricoles, tout en développant un urbanisme qui préserve le paysage et offre un cadre de vie sain et agréable pour les autochtones. Ce cadre de vie passe par la mise en œuvre d'un schéma de mobilité durable qui devra être adapté au territoire.

L'environnement est aussi de la partie

Garantir un environnement urbain de qualité et respectueux des enjeux environnementaux est aussi à l'ordre du jour du PADD.

Pour cela, il faudra composer

avec : les risques naturels, la préservation des ressources en eau, l'exploitation des matières premières et l'amélioration du bilan énergétique avec le développement des énergies renouvelables notamment le photovoltaïque. L'objectif est de concevoir un plan urbain de qualité, qui concilie "tradition et modernité". Comme, on peut le constater, le défi est grand pour les élus qui devront en concertation avec les populations, préserver un cadre de vie authentique, mais qui soit dynamique pour faire du pays d'Apt un endroit attractif.

Martine LAURENS

Enfin, la troisième réunion publique a été organisée le 17 avril 2018 (salle des fêtes d'Apt) et avait pour objet la présentation du Document d'orientations et d'objectifs (DOO), le document de portée réglementaire du SCOT qui s'impose aux PLU des communes. Cette nouvelle réunion a été annoncée par voie de presse, dans la Provence et Vaucluse matin, sur Comète FM, la radio locale du Pays d'Apt, par voie d'affichage dans chacune des mairies du territoire.

Le Schéma de Cohérence Territoriale
Pays d'Apt Luberon
2018
Mardi 17 Avril
Salle des Fêtes à Apt
18h30

RÉUNION PUBLIQUE
Présentation et échanges autour du Document d'orientations et d'objectifs
Horizon 2035

Pour un développement harmonieux et durable de notre territoire de vie au quotidien, le SCOT fixe les objectifs à atteindre les 15 prochaines années en matière de grands équilibres urbains, espaces naturels et agricoles.

Plus d'informations sur www.paysapt-luberon.fr
Contact : 04 90 04 82 72 - scot@paysapt-luberon.fr

La Provence du 14 avril 2018

CCPAL ● 17 avril : Réunion publique Horizon 2035. La Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon (CCPAL) organise une réunion publique le 17 avril à 18h30 à la salle des Fêtes d'Apt pour présenter son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Le SCOT fixe les objectifs à atteindre lors des quinze prochaines années en matière de grands équilibres urbains, des espaces naturels et agricoles. Il sera proposé ce jour-là à la population afin de définir pour la CCPAL, un projet de territoire respectueux des principes de développement durable qui mette en perspective l'ensemble des politiques sectorielles d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial et environnement. Ce document de référence est et sera composé des éléments suivants : un rapport de présentation comprenant : un diagnostic qui vise à mettre en lumière les évolutions du territoire, ses causes, les besoins, les équilibres et les pressions. Il sert de base de réflexions sur le territoire de de-

main, un État Initial de l'Environnement (EIE), une évaluation environnementale du projet d'aménagement. Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) : il doit traduire la vision et l'ambition voulues pour le devenir du territoire de la CCPAL. C'est le projet politique qui constitue la colonne vertébrale du SCOT. Le document d'orientations et d'objectifs (DOO) : il traduit le PADD en orientations opposables aux documents de portée inférieure comme le Plan Local d'Urbanisme, il constitue la déclinaison opérationnelle du PADD.

GARGAS ● Dictée. L'association Gargas Lecture Loisirs organise une dictée dimanche 15 avril à 15h à la salle polyvalente. Feuilles et stylos fournis. Les trois personnes les plus méritantes seront récompensées, la dictée sera suivie d'un goûter.
→ Renseignements et inscriptions à la bibliothèque de Gargas au 04 90 74 14 85 le mardi de 16h 30 à 18h et le samedi de 10h à 12h.

La Provence du 20 avril 2018 – article de Edith Coste

Vendredi 20 Avril 2018
www.laprovence.com

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'APT - LUBERON

Le schéma de cohérence territoriale à la loupe

Les enjeux du Scot ont fait l'objet d'une réunion publique, mardi.

L'utilité du Schéma de cohérence territoriale (Scot), ses objectifs en matière de développement urbain, espaces naturels et agricoles, tout a été expliqué lors de la réunion publique qui s'est déroulée mardi, à la salle des fêtes d'Apt. "On est chez soi pour faire les choses mais il faut vérifier qu'elles s'inscrivent dans une même vision territoriale, celle du Scot. Quand le Scot sera approuvé fin 2018, toutes les communes devront adapter leur Plan local d'urbanisme (PLU) en conséquence. Le but de cette rencontre est que vous puissiez voir l'évolution de ce document et vous rendre compte des enjeux économiques, touristiques et agricoles qui sont très importants" explique Didier Perello maire de Goult et vice-président de la communauté de communes du Pays Apt Luberon (CCPAL) délégué au Scot.

Débat public

Le Scot, dont les grandes lignes ont été présentées au public par l'agence d'urbanisme Aurav, concerne les 25 communes de la CCPAL, dont une dans les Alpes de Haute Provence. "Il est indispensable de pouvoir reconnaître les zones agricoles" s'in-



C'est l'agence d'urbanisme Aurav qui a présenté le Scot à la population mardi.



Le public est venu nombreux entendre les explications données également par des élus des communes concernées.

quière un syndicaliste agriculteur. "Nous souffrons d'un défaut très grave de mobilité. Il n'y a pas d'études supérieures à Apt. Il faut faciliter les déplacements" trouve un habitant. "Afin de tenir compte du déferlement des ménages et des nombreuses résidences principales transformées peu à peu en résidences secondaires et parce qu'on est sur un territoire rural à mobilité alternative, nous avons pour objectif d'accueillir 4 000 habitants et de construire 4 000 logements. Il nous faut aussi préserver le capital agricole et sylvoicole, protéger la trame verte et bleue et le Scot laisse les portes ouvertes pour les remises en culture" soutient Didier Perello.

Pour pouvoir accueillir les nouveaux habitants, en 15 ans 170 hectares seront réservés à l'habitat. "Mais nous allons réinvestir en premier lieu l'espace existant proche du centre urbain et avoir la mobilité numérique avec un projet fort concernant la fibre optique" confirme l'édile. L.C.

En 2019

Le Scot sera validé par les élus puis l'Etat le 28 juin. Trois mois après suivra une enquête publique. Fin 2018, début 2019, il sera mis en œuvre.



Réunion publique – Salle des fêtes d'Apt le 17 avril 2018 - ©ccpal

5. Le Conseil de développement

Créé par la délibération n°CC-2017-156 du Conseil communautaire du 21 décembre 2017, le Conseil de développement est constitué de représentants des milieux économiques sociaux, culturels éducatifs scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de la CCPAL, syndical, social, associatif et d'experts qualifiés. Il est composé de 26 membres.

Le Conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

Cette instance consultative a été créée pour permettre à la société civile de donner un avis construit aux élus communautaires. Elle doit en particulier être consultée, ou s'autosaisir sur toute question intéressant le territoire. Réuni pour sa première séance le lundi 11 juin 2018, le conseil de développement a pu prendre connaissance du projet de SCOT. (Cf. Article d'Edith Coste - La Provence 15 juin 2018)

APT

La CCPAL met en place son Conseil de développement



Première réunion de travail pour le Conseil de Développement avec le SCOT à l'ordre du jour. Nommée par Gilles Rippert, Fabienne Gatimala (en médaillon) présidera le Conseil de développement pendant deux ans. PHOTO E.C.

Conformément à l'obligation législative pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, la Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon (CCPAL) vient de mettre en place son Conseil de Développement.

Il s'est réuni pour la première fois lundi après-midi à Apt dans les locaux de la CCPAL et compte une vingtaine de bénévoles faisant partie de la société civile. Ils vont pouvoir donner un avis construit aux élus communautaires sur les principaux sujets ou projets à l'étude. À commencer par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) actuellement en construction.

"Le Conseil de développement est né. C'est une instance nécessaire pour qu'on puisse continuer à échanger sur tous les sujets mais il y a une obligation à laquelle il ne peut déroger, c'est le SCOT" déclare Didier Perello vice-président de la CCPAL en charge du SCOT et maire de Goult.

"Ce Conseil de développement n'aura pas de pouvoir décisionnaire mais sera très écouté" confirme Gilles Rippert, président de la CCPAL.

C'est qui et comment ça marche ?

Le Conseil de développement est composé d'un bureau présidé par Fabienne Gatimala, elle-même ayant été nommée pour deux ans à cette fonction par le président de la CCPAL.

Dans un esprit de parité, il comprend hommes et de femmes à parts égales et il est représentatif de la population locale et de ses différentes classes d'âge. Il s'organise librement et pour ce faire quatre ateliers ont été mis en place : représentants du monde économique et des entreprises, personnes qualifiées pour leurs compétences et leur rôle dans un champ d'action, représentants de la vie associative, et citoyens volontaires.

La durée du mandat pour les membres du Conseil de développement est identique à celle du conseiller communautaire. La Communauté de Commune du Pays d'Apt Luberon mettra à sa disposition les moyens financiers et humains utiles à son fonctionnement.

E.C.

Ces réunions ont permis de réunir à chaque occasion, en moyenne une cinquantaine de personnes de la société civile. L'ensemble des débats publics ont permis d'amender le projet et de répondre aux questions sur :

- Le développement économique et le développement démographique envisagés
- L'attractivité du territoire et la question des déplacements
- Les ressources naturelles et l'eau en particulier
- L'activité agricole et sa prise en compte dans le projet de SCOT
- La place du tourisme

6. La mise à disposition à la population d'un dossier SCOT consultable et d'un registre

Depuis le lancement de la procédure, un dossier de concertation a été mis à disposition du public au siège de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon. Les différents documents produits dans le cadre de l'élaboration du SCOT ont été annexés au fur et à mesure de l'avancement du projet, afin que chacun puisse émettre ces remarques (porté à connaissance, diagnostic, état initial de l'environnement, le document support pour le débat d'orientations sur le PADD, projet de DOO). Il est accompagné d'un registre destiné à recueillir l'ensemble des observations du public et consultable au Service Aménagement et Développement du Territoire.

Ce dossier a été mis à disposition du public lors des réunions publiques. Aucune remarque n'a été déposée dans ce registre.

La création d'une messagerie dédiée - scot@paysapt-luberon.fr permet à chacun de poser des questions et d'avoir un retour sur le projet de SCOT. Les messages parvenus sont de l'ordre de la prise d'information plutôt que des remarques ou des avis sur le projet.



DONNEZ VOTRE AVIS

**Schéma de Cohérence Territoriale
du Pays d'Apt Luberon**

-

**Quel avenir pour le territoire de nos
25 communes 2035 ?**

-

**Réunion publique
17 avril 2018**

République Française

Préfecture _____
Département _____
Commune _____

Registre de concertation du public

Schéma de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
 Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
 Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
 Zone d'aménagement concerté (Z.A.C.)
 Opération d'aménagement
 Autre
Cocher la case correspondante.

Relevé à : réunion de Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon

Lieu de la concertation : Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon - Salle des Fêtes - Avenue de la Liberté - 84100 APT - Service Aménagement et Développement du Territoire

Deuxième point : une large concertation et participation des élus du territoire

1. La mobilisation des partenaires et acteurs du territoire au cours de différents ateliers thématiques de concertation

- **Atelier Economie** (le 9 décembre 2015) avec les principaux acteurs économiques, les Chambres Consulaires, les élus des Communes ; le Département 84, le CBE, Initiative Luberon, la DDT, le PNR du Luberon, dans le cadre de l'élaboration du PADD ;
- **Atelier Mobilité** (le 1^{er} juin 2016) dans le cadre de l'élaboration du PADD ;
- **Atelier Habitat** (17 mars 2016) rassemblant les élus des Communes, l'état, le PNR du Luberon, le Département 84, ... dans le cadre de l'élaboration du PADD ;
- **Atelier Environnement** (le 15 juin 2016) dans le cadre de l'élaboration de l'Etat initial de l'environnement et de l'évaluation environnementale. Cet atelier rassemblait les élus des Communes, la DDT, le PNR du Luberon, la Chambre d'agriculture, ...
- Réunions de travail spécifiques sur la TVB (le 26 avril 2016) et la ressource en eau (le 26 mai 2016) avec les principaux acteurs concernés (DDT, DREAL PACA, PNRL) afin d'échanger sur l'intégration des enjeux dans le projet de SCOT
- **Atelier Trame Verte et Bleue (TVB)** (23 mai 2017) rassemblant l'ensemble des acteurs intervenant sur les questions de Trame Verte et Bleue dont les associations agréées Environnement que sont France Nature Environnement (FNE) et Luberon Nature. L'objectif de cette réunion était de partager la méthode et les résultats de l'étude TVB confiée à un prestataire extérieur. ;
- **Atelier TVB et agriculture** (le 14 novembre 2017 / 30 janvier 2018) : ces ateliers rassemblaient les élus, le monde agricole et les acteurs de l'environnement ; l'objectif était de travailler sur les orientations du DOO en matière de TVB et de protection des terres agricoles afin de croiser les enjeux environnementaux et agricoles (orientations écrites et cartographiques)
- Des réunions par communes avec les agriculteurs en décembre 2017 et janvier 2018, l'objectif était de présenter le SCOT, la démarche les grands objectifs et la trame verte et bleue. Cette série de rencontres s'est terminée en mars 2018 avec une restitution auprès des agriculteurs, des travaux sur la TVB et le DOO sous forme de permanences au siège de la Communauté de Communes, auxquelles les agriculteurs et les élus étaient invités par secteurs géographiques.

2. La mobilisation des élus et de la Commission SCOT

De nombreuses réunions de la Commission SCOT ont jalonné depuis 2015 la procédure. Parfois élargie à d'autres commissions DEV ECO et Développement durable, les élus de la CCPAL ont été mobilisés à de nombreuses reprises.

- 2 commissions sur le diagnostic et l'état initial de l'environnement
- 3 commissions sur le PADD auxquels s'ajoutent des ateliers de travail thématiques (cf. paragraphe précédent) qui rassemblaient les élus de la commission et les acteurs du territoire
- 8 commissions sur le DOO

- Rencontre des maires ou leur représentant en juin 2017 par secteur géographique afin de travailler sur la spatialisation des orientations du DOO (cartographie prescriptive). Au total 6 réunions d'une demi-journée ont eu lieu.

Le Bureau des Maires a également été sollicité à de nombreuses reprises aux différentes étapes du projet (5 réunions en bureaux et 3 réunions en conseil communautaires).

Troisième point : l'association des Personnes Publiques Associées (PPA), des acteurs socio-économiques et des associations tout au long de la procédure

1. Les Personnes Publiques Associées (PPA)

Plusieurs réunions des PPA ont été organisées aux étapes clés de la procédure

- Présentation du diagnostic : le 12/05/15 et le 3/11/15
- Présentation de l'EIE : le 27 juin 2017
- Présentation du PADD : le 12 septembre 2017
- Présentation du DOO : le 27 février 2018 et le 3 avril 2018

Des rencontres bilatérales, aux étapes clés de l'élaboration du projet, ont été menées également pour approfondir des points particuliers avec certaines PPA, comme l'Etat, le PNR du Luberon, ou la Chambre d'Agriculture. Ces rencontres ont notamment permis de faire émerger des enjeux et d'améliorer leur prise en compte dans le SCOT.

Une série de rencontres bilatérales sur le document de DOO, avec :

- le PNRL (23 janvier 2018, 1^{er} mars 2018)
- la DDT 84 (le 23 janvier 2018, le 6 juin 2018),
- la Sous-Préfète d'Apt (9 avril 2018),
- le Président de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse (17 avril 2018)

De plus, suite à sa demande, une présentation du projet de PADD du SCOT à la CDPENAF 84 a été organisée le 1^{er} février 2018.

Dans le cadre du Cadrage préalable de l'Autorité environnementale, une présentation des orientations du SCOT et de la méthodologie d'évaluation environnementale a été faite le 26 mars 2018 à la DREAL PACA.

2. Les Personnes Publiques Consultées (PPC)

Les PPC ont été invitées aux réunions des PPA qui ont été organisées durant l'élaboration du PADD.

De plus, les associations environnementales ont été associées aux ateliers de travail notamment dans le cadre de l'élaboration de la Trame Verte et Bleue.

Une rencontre spécifique avec Luberon Nature a été organisée pour échanger sur le projet de SCOT notamment en réponse au courrier de l'association : le 3 avril 2018.

Un travail spécifique a été mené avec France Nature Environnement (FNE) PACA et FNE Vaucluse, sur la prise en compte des enjeux liés à l'eau dans le SCOT du Pays d'Apt Luberon. Ce travail mené de manière rapprochée a permis de faire évoluer le SCOT sur cette thématique mais aussi de faire prendre conscience aux associations de la complexité de l'exercice d'élaboration du SCOT.

France Nature Environnement (FNE) a produit des contributions pour le diagnostic, le PADD et le DOO. Ces éléments ont été pris en compte dans le projet de SCOT.

CONCLUSION

Le projet de SCOT Pays d'Apt Luberon est le fruit d'un long travail collectif entre les élus et les acteurs du territoire.

De nombreux échanges permettant d'amender le projet ont été organisés sous diverses formes. Au vu de ce bilan, il est possible de constater que les différentes modalités de concertation définies par délibération du 9 juillet 2015, ont été mises en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration et ont permis de cibler une large part de la population, les habitants, comme les associations ainsi que les acteurs du territoire ou encore les partenaires institutionnels.